

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCP « ARF CONVICTIONS EQUILIBRE » FR0014006S79

Paris, le 13 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « ARF CONVICTIONS EQUILIBRE » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail de la prochaine opération relative à ce FCP dont nous assurons la gestion.

1. L'OPERATION

- Investissement dans des OPC Auris Gestion

Le FCP se réserve la possibilité d'investir, dans la limite de 20% de son actif net, dans les OPC gérés, conseillés ou promus par AURIS GESTION (*au lieu de 10% précédemment*).

- Mise à jour des informations relatives à la prise en compte de critères ESG

Les dispositions relatives à la prise en compte de critères ESG et aux risques de durabilité sont mises à jour en page 5 et 11 du prospectus du FCP. En particulier, dans la mesure où le FCP ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (dit « Règlement Taxonomie »), le pourcentage d'alignement des investissements sous-jacents du FCP avec le Règlement Taxonomie est de 0%.

- Précisions relatives aux matières premières

Le portefeuille peut être exposé aux marchés de matières premières de -10% à +30% de l'actif net, en ce compris désormais **les matières premières agricoles**.

- Mise à jour des adresses des dépositaire, conservateur, valorisateur et centralisateur

Les nouvelles coordonnées postales de CACEIS Bank et Caceis Fund Administration sont :

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Ces modifications interviendront le **16 septembre 2022**. Elles n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) de votre fonds.

2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management